PERMISCHOOL
École de conduite

PARCOURS DE FORMATION

Modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques.

FORMATIONS PROPOSÉES

Formation	Public	Particularités
Permis B – boîte manuelle	Dès 17 ans	Filière traditionnelle
Permis B – boîte automatique	Dès 17 ans	Formation minimale de 13 heures de conduite
Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)	Dès 15 ans	Formation initiale, puis conduite accompagnée avec rendez-vous pédagogiques
Conduite supervisée (CS)	Dès 18 ans	Conduite avec un accompagnateur après la formation initiale

FORMATION THÉORIQUE

Modalité	Organisation chez Permischool
Code en ligne (distanciel)	Accès personnel à une plateforme d'entraînement 24h/24 et 7j/7 depuis ordinateur, tablette ou smartphone : Prépacode (www.prepacode-enpc.fr). Suivi de la progression par l'équipe.
Salle de code (présentiel)	Entraînement sur place pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
Inscription à l'examen du code	Accompagnement par le secrétariat pour la prise de rendez-vous dans un centre agréé, lorsque l'élève est prêt.

FORMATION PRATIQUE

Étape	Organisation
Évaluation de départ	Réalisée à l'agence avant tout engagement, sur tablette pour les débutants ou en voiture pour les élèves ayant déjà conduit : elle permet d'estimer le volume de formation nécessaire et d'établir la proposition chiffrée.
Leçons de conduite	Leçons individuelles d'1 ou 2 heures, en présentiel dans le véhicule école, du lundi au samedi, de 8h à 20h.
Lieu de départ	Devant l'agence.
Contenu	Progression selon le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC), en 4 compétences : maîtriser le véhicule, appréhender la route, circuler dans des conditions difficiles et partager la route, pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Suivi	L'enseignant enregistre chaque leçon dans Suivi Drive ; l'élève suit sa progression dans son livret numérique Kopilote. Bilan de compétences régulier avec l'élève.
Examen pratique	Présentation lorsque les 4 compétences sont acquises ; l'élève est accompagné à l'examen par un enseignant.
AAC / CS	Rendez-vous préalable avec l'élève et l'accompagnateur, puis rendez-vous pédagogiques prévus par la réglementation.

> Ces modalités sont disponibles à l'accueil et publiées sur www.permischool.fr.